

Votre enfant présente les symptômes évocateurs du COVID (toux, fièvre, maux de ventre ou de tête...).

Vous gardez votre enfant à la maison.

Quand les symptômes ont disparu, l'élève peut revenir à l'école :

- SOIT avec un test négatif (PCR ou antigénique).
- SOIT après consultation d'un médecin et une attestation que celui-ci n'a pas prescrit de test.
- SOIT au bout de 10 jours pleins et après au moins 2 jours sans symptômes ni fièvre.

4

V10 27/11/21

Votre enfant est positif au COVID.

S'il ne présente pas de symptômes :

Votre enfant reste à la maison **10 jours** pleins à compter de la date du test.

S'il des symptômes apparaissent (toux, fièvre) :

1. Vous prévenez l'école de la date d'apparition des symptômes.
2. Votre enfant reste en isolement à la maison.
3. Il revient à l'école **10 jours** après l'apparition des symptômes et après au moins 2 jours sans symptômes ni fièvre.

5

V10 27/11/21

Un camarade de la classe est positif au COVID.

Vous faites tester votre enfant dès aujourd'hui (test PCR ou antigénique) et vous informez l'école du résultat.

Si ce test est négatif, il peut revenir à l'école. En l'absence de test, votre enfant reste à la maison 7 jours.



Au 7^e jour vous faites à nouveau tester votre enfant* et informez l'école si le résultat est positif.

(*) Le deuxième test n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé.

7

V10 27/11/21